



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de déplacement

Question écrite n° 11384

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le remboursement dont bénéficient les fonctionnaires pour l'utilisation de leur véhicule personnel dans le cadre de déplacements professionnels. L'indemnisation de cette utilisation, sur la base du kilométrage parcouru et de la puissance fiscale du véhicule, est fixée par un arrêté ministériel qui date du 28 mai 1990. Il lui demande en conséquence s'il envisage la publication d'un nouvel arrêté visant à réactualiser cette tarification.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11384

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 837